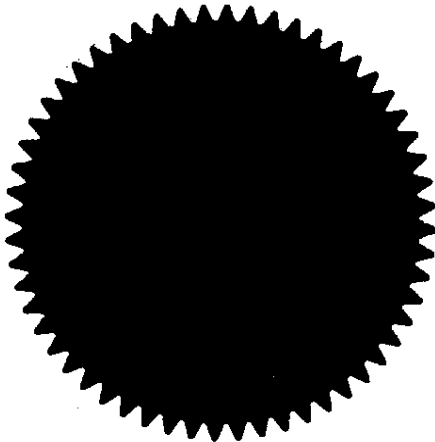


Cour suprême du Canada



Supreme Court of Canada



N° 34267

Le 22 septembre 2011

September 22, 2011

Coram : La juge en chef McLachlin et les juges Deschamps et Charron

Coram: McLachlin C.J. and Deschamps and Charron JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Claude Provost

Claude Provost

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Conseil de la magistrature du Québec et Comité d'enquête formé par une décision du conseil de la magistrature du 11 octobre 2007 ainsi que chacun de ses membres en leur qualité de membre de ce comité

Conseil de la magistrature du Québec and Comité d'enquête formé par une décision du conseil de la magistrature du 11 octobre 2007 ainsi que chacun de ses membres en leur qualité de membre de ce comité

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-020141-099, 2011 QCCA 550, daté du 23 mars 2011, est rejetée sans dépens.

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-020141-099, 2011 QCCA 550, dated March 23, 2011, is dismissed without costs.

J.C.C.
C.J.C.